

Trajectoires pénales: encadrement en communauté

Mardi 8h30-15h30

Professeure : Marion Vacheret- marion.vacheret@umontreal.ca

Disponibilités les mercredi de 13h à 17h ou sur rendez-vous

Local : Jean-Brillant : B-3270 (toutes les séances sauf le 9 mai) et Marguerite d'Youville 3036 (séance du 9 mai)

Descripteur du cours

Analyse des différentes mesures de suivi et d'encadrement dans la communauté pour des populations pénales ainsi que de leurs enjeux et limites dans le cadre de leur mise en œuvre.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

Dans le processus pénal, nombreuses sont les personnes judiciairisées soumises à une mesure de probation, à une libération conditionnelle ou encore à une ordonnance d'emprisonnement avec sursis. Ces différentes mesures sont au cœur du système pénal et du travail de nombreux intervenants formés en criminologie ou en travail social et constituent un des socles du désistement criminel et du processus de réintégration sociale et communautaire des personnes judiciairisées. Toutefois, le suivi imposé dans le cadre de ces mesures, l'inscription de celles-ci dans les trajectoires pénales, comme l'accompagnement mis en œuvre par les intervenants, restent souvent mal connus sinon critiqués notamment lors de la médiatisation de cas d'échecs.

Ce cours a pour objectifs de permettre aux étudiantEs d'acquérir une connaissance approfondie du suivi des personnes condamnées à une mesure judiciaire non carcérale ou à une mesure d'encadrement à la suite d'une peine de détention ainsi que des enjeux qui en découlent

Objectifs spécifiques

- **Connaître** les différentes **mesures** et **organismes** d'encadrement dans la collectivité pour des personnes judiciairisées, **connaître** les **critères décisionnels** d'octroi et de suivi de ces mesures et **réfléchir à leur rôle et place** dans l'archipel pénal et dans la société canadienne actuelle
- **Approfondir le rôle** des différents **agents** intervenants dans ce processus d'octroi et de suivi et connaître **les stratégies d'intervention** mises en place dans le cadre de ce suivi. Réfléchir **aux enjeux** de l'encadrement en communauté et aux formes que celui-ci prend.
- **Réfléchir au vécu et à la trajectoire pénale** des personnes soumises à des mesures d'encadrement dans la collectivité, **connaître les défis** auxquels ils et elles sont confrontés, **comprendre l'impact** du travail des agents de changements dans la trajectoire pénale de personnes suivies.

Approches pédagogiques

L'acquisition des connaissances se fera à partir d'exposés théoriques magistraux, de discussions en classe autour de textes, de documents visuels, de cas pratiques et de travaux en sous-groupe pendant le cours.

L'implication et la présence des étudiantEs en classe est essentielle à la réussite du cours.

Il s'agit d'un cours d'été intensif. Les journées (8h30 – 15h30) seront divisées en 3 modalités différentes :

- 1) Exposés théoriques magistraux par l'enseignante ;
- 2) Discussions et débats en classe à partir de textes et de cas pratique ;
- 3) Présentations de documents connexes (video / balado / conférences)

Chaque cours est assorti de lectures obligatoires disponibles sur studium.

Les textes obligatoires et les documents audiovisuels présentés en classe sont sujets à examen.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Les apprentissages seront évalués à partir de 2 modalités :

- Comprendre et appliquer la matière de façon claire et structurée : **5 Ateliers réalisés en équipe** de 4 personnes préparés à la maison complétés et présentés en classe à raison de 8 points par atelier (**total 40%**)
L'absence au moment des travaux évalués en équipe doit être dûment justifiée. Le cas échéant et de manière exceptionnelle une entente pourra être prise avec l'enseignante pour permettre à l'étudiant-e d'être néanmoins évalué individuellement par écrit.
- Connaître, expliquer et réfléchir la matière vue en classe et des lectures obligatoires : **examen** avec notes de cours (questions à moyen développement) à la fin de la session pour un total de **60 %**

| Outil d'évaluation | Pondération | Échéance |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| 5 ATELIERS / DÉBATS | 40 % (8 pts par atelier) | 9 mai; 16 mai; 23 mai; 30 mai; 6 juin |
| EXAMEN FINAL | 60 % | 13 juin |

Présentation des travaux

Documents annexés sur STUDIUM

Déroulement du cours

| | |
|--|---|
| Mardi 2 mai | <p style="text-align: center;">Les mesures pénales communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction. Présentation du déroulement du cours, des objectifs pédagogiques et des modalités d'évaluation ○ Histoire, origines, développement et objectifs du recours au communautaire dans le système pénal ○ Définitions des concepts de base, le communautaire et les mesures pénales communautaires ○ Lois, intervenants, organismes <p style="text-align: center;"><u><i>Visionnement d'un documentaire sur le retour en collectivité après une sentence (L'arrivée)</i></u></p> <p style="text-align: center;">Débats et discussions</p> <p><i>Les différentes formes d'implication communautaire au Québec. Représentations sociales des mesures communautaires; division des équipes et des travaux pour les ateliers débats</i></p> <p><u>Texte complémentaire obligatoire (sujet à examen) :</u> Brodeur, J.P. (1993) « Alternatives » à la prison : diffusion ou décroissance du contrôle social. Une entrevue avec Michel Foucault. <i>Criminologie</i>, vol.26(1), pp13-34 <u>Texte complémentaire associé au cours</u> Lalande, P. (2012). <i>La probation, perdue dans l'angle mort de la criminologie québécoise</i>. Québec, MSP</p> |
| Mardi 9 mai Attention changement de local | <p style="text-align: center;">Les peines communautaires, la décision judiciaire et le rôle du criminologue</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Processus pénal et principes de détermination de la peine ○ Les peines dites communautaires, l'ordonnance de probation, l'ordonnance d'emprisonnement avec sursis, les autres peines (travaux communautaires, amende, travaux compensatoires) ○ Enjeux associés aux différentes peines communautaires (Objectifs, population visée, implications pour le condamné et son agent). |

| | |
|--|--|
| <p>Le cours a lieu au 3036 du pavillon Marguerite d'Youville</p> | <p><u>Visionnement d'un extrait du documentaire la 10^{ème} chambre criminelle (R. Depardon)</u></p> <p>Travail en équipe (Évalué 8 points) : Analyse d'une décision judiciaire</p> <p><u>Texte complémentaire obligatoire (sujet à examen) :</u> Dufour; Brassard; Guay. (2009). Sursis, récidive et réinsertion sociale : un équilibre précaire. <i>Revue Canadienne de Justice Pénale</i> 51(3) <u>Texte complémentaire associé au cours</u> Euvrard, E. (2020). Assignation à domicile et autorisation de sortie dans un ordre négocié. <i>Déviance et société</i>, vol44(1), pp49-81.</p> |
| <p>Mardi 16 mai</p> | <p>L'éclairage à la Cour : rapports présentenciel et rapports Gladue Les enjeux de la prise en charge pénale des populations autochtones Tribunaux spécialisés et mesures de déjudiciarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les rapports présentenciel : objectifs et contenu ○ Les rapports Gladue et les questions autochtones ○ Les mesures de déjudiciarisation, les programmes sociaux à la Cour Municipale, les tribunaux spécialisés <p><u>Conférence sur les enjeux de l'accompagnement et du travail auprès des autochtones</u></p> <p>Travail en équipe (Évalué 8 points) : Analyse d'un rapport présentenciel</p> <p><u>Texte complémentaire obligatoire (sujet à examen) :</u> Sylvestre et coll. (2018). Les relations entre les autochtones et les services de justice du Québec : une recension des écrits. Rapport soumis à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès. pp37-55 <u>Texte complémentaire associé au cours</u> Rossi, C. (2019). La mise en oeuvre du Programme de mesures de rechange général pour adultes au Québec : premiers résultats après 19 mois d'implantation du projet pilote. <i>Revue de droit de l'Université de Sherbrooke</i>, 49(2-3), 519–550. https://doi.org/10.7202/1086485ar</p> |
| <p>Mardi 23 mai</p> | <p>Les mesures de libérations anticipées et les mesures de surveillances post-carcérales Le rôle des intervenants dans les recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Histoire, fondements et pertinence, processus fédéral, processus provincial ○ L'accès à la libération conditionnelle : programmes offerts limites et enjeux ○ Rôle du criminologue dans la préparation à la libération conditionnelle ○ Critères d'octrois et de refus. <p><u>Visionnement de l'épisode 2 de la série justice</u></p> <p>Travail en équipe (évalué 8 points) Analyse d'une décision de libération conditionnelle</p> <p><u>Texte complémentaire obligatoire (sujet à examen) :</u> Vacheret, M ; Cousineau, M.M. (2003). Quelques éléments de compréhension des libérations d'office réussies. <i>RCCJP</i> 45(1), 99-124</p> |

| | |
|---------------|---|
| Mardi 30 mai | <p style="text-align: center;">Le rôle du criminologue dans l'accompagnement et l'encadrement Stratégies de suivi et travail de l'intervenant communautaire.</p> <p style="text-align: center;">Défis et enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Approches d'interventions et évolution du travail de l'intervenant. ○ Enjeux du travail de l'intervenant ○ Éléments constitutifs d'une alliance thérapeutique. ○ Le désistement assisté <p style="text-align: center;"><u><i>Visionnement d'un documentaire sur l'accompagnement en collectivité (l'agent)</i></u></p> <p style="text-align: center;">Travail en équipe (<u>évalué 8 points</u>) <i>Les ressources communautaires (1)</i></p> <p><u>Texte complémentaire obligatoire (sujet à examen) :</u> F-Dufour, J. (2015). Le désistement assisté : les interventions des agents de probation telles que vues par des sursitaires qui se sont désistés. <i>Criminologie</i>, 48 (2), 265–288.</p> <p><u>Texte complémentaire associé au cours</u> Lalande, P. (1990). Comment devient-on « réaliste »? Une étude sur la trajectoire mentale des agents de probation. <i>Déviance et société</i>, 14(1), 17-38.</p> |
| Mardi 6 juin | <p style="text-align: center;">Trajectoire pénale et expérience des justiciables</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les défis du suivi en communauté ○ Expériences des justiciables suivis dans la communauté. ○ Bris et non-respect ○ Facteurs de réussites et facteurs d'échec en suivi communautaire ○ Conclusion du cours <p style="text-align: center;"><u><i>Visionnement d'un documentaire sur l'expérience de suivi en collectivité (l'emploi et la famille)</i></u></p> <p style="text-align: center;">Travail en équipe (<u>évalué 8 points</u>) <i>Les ressources communautaires (2)</i></p> |
| Mardi 13 juin | <p style="text-align: center;">Examen</p> <p style="text-align: center;">8h30- 11h30</p> <p style="text-align: center;"><i>Notes de cours autorisées</i></p> |

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Guide étudiant de votre programme : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la professeure. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Évaluation du cours

En permettant un retour sur la formation des étudiants, l'évaluation favorise une amélioration des contenus transmis. Il est donc essentiel que tous les étudiants y participent en respect de l'enseignant. www.umontreal.ca/evaluez.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages

| Grille de conversion des pourcentages | | | |
|---------------------------------------|----------------|-----------|-------------|
| Points | Note littérale | Valeur | Pourcentage |
| 4,3 | A+ | Excellent | 90 |
| 4 | A | | 85 |
| 3,7 | A- | | 80 |
| 3,3 | B+ | Très bon | 77 |
| 3 | B | | 73 |
| 2,7 | B- | | 70 |
| 2,3 | C+ | Bon | 65 |
| 2 | C | | 60 |
| 1,7 | C- | | 57 |
| 1,3 | D+ | Passable | 54 |
| 1 | D | | 50 |
| 0 | E | Échec | -de 50 |